



Fait à Narbonne, le 02/09/2021

Objet : Compatibilité LITI-R2 (réf 35044) avec le mode d'agriculture biologique

Madame, Monsieur,

La société LANGUEDOC CHIMIE certifie que le produit LITI-R2 (réf 35044) ne contient que des matières premières autorisées dans le cahier des charges de l'agriculture biologique, et selon les annexes V et VI du règlement (CE) n° 889/2008.

De ce fait, il est utilisable en agriculture biologique en usage externe strict.

Pour faire valoir ce que de droit.

Jules RONTES
Responsable Qualité Environnement